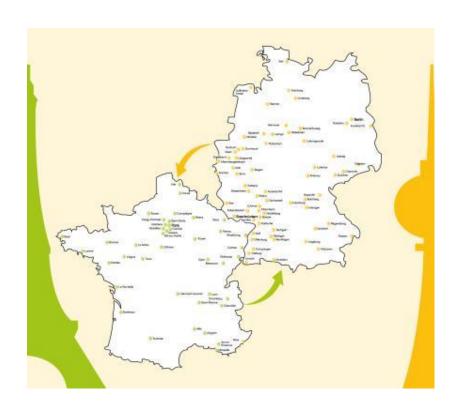


# JOURNÉE DE FORMATION DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE L'UFA

### VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 SARREBRUCK





### 1ère partie : Attribution des fonds

## 1. Inscription et réinscription des étudiants

2. Demande de subvention



### 1. Inscription et réinscription

> inscription exclusivement en ligne

www.dfh-ufa.org / Vous êtes / Etudiant / Inscription en ligne

- espace personnel Etudiant
- > accès après login ou création d'un compte pour les nouveaux étudiants
- plusieurs rubriques et services pour les étudiants :
  - inscription / réinscription
  - déclaration d'abandon
  - rapport final
  - attestations



### Inscription et réinscription

- inscription et réinscription obligatoires de TOUS les étudiants admis à suivre un cursus de l'UFA
- > tous les ans jusqu'à l'obtention du double diplôme
- > même pour ceux qui se trouvent dans le pays d'origine
- l'étudiant commence un nouveau programme = nouvelle inscription
- ➢ l'étudiant continue ses études dans un programme = réinscription



#### **Délais**

- → du 2 mai au 30 septembre 2020 dernier délai
- inscription pour l'année universitaire complète pas de réinscription au deuxième semestre

possibilité d'inscription du 15 janvier au 31 mars 2021 lors de la « deuxième session d'inscription », <u>seulement</u> pour les étudiants sélectionnés après le 30 septembre 2020 et intégrant l'UFA au second semestre 2020-2021



### Rapport des étudiants et rapport final

- rapport des étudiants : intégré au formulaire de réinscription pour les étudiants qui se trouvaient l'année précédente dans le pays partenaire ou le pays tiers
- rapport final : à compléter à la fin du cursus pour pouvoir obtenir le certificat
- > ces deux rapports sont partie intégrante de l'évaluation du cursus



#### Abandon des études

- > ils doivent obligatoirement être annoncés à l'UFA par le responsable de programme (sous Infos en ligne) et par l'étudiant (dans son espace personnel)
- dans la convention d'allocation annuelle avec l'UFA, l'établissement s'engage à rembourser dans un délai de 4 semaines le montant de l'aide à la mobilité si un de ces étudiants abandonne le cursus
- conseil : signature d'un contrat entre l'établissement et l'étudiant avant de lui reverser l'aide à la mobilité
- dérogations : abandon pour maladie, échec définitif aux examens, sur présentation d'une lettre de demande de remise de créance adressée au Président de l'UFA



#### Abandon des études

informations générales

Université franco-allemande Deutsch-Französische Hochschule

Numéro de W100-10 Date du prochain dépôt de demande Type: binational coopération: de soutien:

Nom: Verwaltung / Administration

Prénom

Hélène

Carole

Nom

Dinter

Reimeringer

Coopération: DFH / UFA

navigation Notifier un abandon ou une interruption des études ☐ Logout in Enregistrer <u>→</u> Mavigation Prénom: 03.10.1998 Numéro de matricule: W100F-10-19-0003 Hélène Date de naissance: Nom: Dinter 📰 guide coordonnées Notification: Abandon coordonnées bancaires Guide des études abandon des études interlocuteur(s) 01.09.2019 Abandon le: récapitulatifs Raisons médicales Motif: déclarer des doubles diplômés notifier un abandon / une interruption i année universitaire 2019/2020 remarque: liste des étudiants résumé <u>→</u> in année universitaire 2018/2019 <u>■</u> année universitaire 2017/2018 → □ année universitaire 2016/2017 Liste des étudiants <u>→</u> □ année universitaire 2015/2016

Date de naissance

03.10.1998

03.10.1998

Numéro de matricule

W100F-10-19-0003

W100F-10-19-0004

Aide à la

mobilité

attribuée par

I'UFA

0

0

Montant de

l'aide à la

mobilité déjà

remboursé par l'établissement

0

Dernière

confirmation

d'inscription

2019/2020

2019/2020



#### Certificat de l'UFA

- pour les étudiants inscrits régulièrement auprès de l'UFA et ayant obtenu leurs diplômes de fin d'études
- chaque responsable de programme nomme les diplômés de son cursus sous « Infos en ligne »
- établissement des certificats sur demande faite par le responsable de programme auprès de l'UFA, seulement si le rapport final a été complété par l'étudiant



#### Certificat de l'UFA





### 2. Demande de subvention : Préfinancement

- concerne l'aide à la mobilité pour le premier semestre
- demande qui peut-être faîte entre le mois de juin et le mois d'août sous
   « Infos en ligne »
- > ne pas oublier ensuite de générer, imprimer, signer et renvoyer à l'UFA le formulaire de demande de préfinancement
- > acompte versé ensuite à l'établissement



### Demande de préfinancement Forfait Communication

- Concerne uniquement les coopérations évaluées de façon positive pour 2020/2021
- Demande à faire entre le mois de juin et le mois d'août sous « Infos en ligne » (uniquement pour les coopérations concernées)
- Montant du forfait : 5.000 € pour une demande de prolongation de soutien et 10.000 € pour une nouvelle demande de soutien
- Après accord sur la répartition de la subvention entre les partenaires, chaque établissement génère sa propre demande
- Signature de la demande de préfinancement par la direction de l'établissement et renvoi du document à l'UFA par mail, puis par courrier
- Versement de la subvention à l'établissement sur la base des coordonnées bancaires fournies
- Sans demande de préfinancement du forfait communication, ce dernier sera versé automatiquement à l'établissement avec la convention d'allocation





## Demande de subvention : validation des inscriptions des étudiants

- inscriptions et réinscriptions visibles sous « Infos en ligne »
- date limite de validation :

#### 4 octobre 2020

Cependant, plus tôt les liste d'étudiants seront validées, plus tôt la convention pourra être établie et les allocations versées



### Validation des inscriptions des étudiants

#### Étape 1: confirmation de l'inscription individuelle de chaque étudiant

Règles concernant l'aide à la mobilité et le cofinancement :

- > si le responsable de programme demande pour un étudiant une aide à la mobilité
  - → répondre « oui » à la question concernée
  - → indiquer le nombre de mois demandés (études / stage)
- si le responsable de programme ne demande pas d'aide à la mobilité pour un étudiant car celui-ci reçoit une autre bourse
  - → répondre « non » à la question concernée
  - → répondre « oui » pour le «cofinancement »
- > si l'étudiant n'a pas / plus le droit à l'aide à la mobilité de l'UFA
  - → répondre « non » à toutes les questions
  - → indiquer pourquoi dans le champ prévu
- veuillez enregistrer après chaque saisie!



### Validation des inscriptions des étudiants

Numéro de Date du prochain dépôt de demande binational W100-10 Type: coopération: de soutien: o-allemande Verwaltung / Administration Nom: ch-Französische Coopération: DFH / UFA Confirmation des inscriptions 📄 Enregistrer 🛾 🔘 validation de la liste complète 🔑 Editer un PDF Prénom: Hélène Date de naissance: 03.10.1998 Numéro de Nom: Dinter W100F-10-19-0003 matricule: caires confirmation de l'inscription: non non informations 1er semestre pays d'origine Données de l'étudiant(e): lieu du séjour: pays partenaire les diplômés on / une interruption informations 2ème semestre e 2019/2020 Données de l'étudiant(e): lieu du séjour: pays partenaire pays partenaire Demandez-vous l'aide à la mobilité pour le 2ème semestre: non non oui e 2018/2019 nombre mois études: nombre mois stage: e 2017/2018 Y-a-t-il un cofinancement pour le deuxième semestre: oui oui non e 2016/2017 e 2015/2016 Nom -Prénom Date de Numéro de matricule Le participant est-il un doctorant Inscription naissance confirmée lieu du séjour aide à la mobilité au deuxième date cofinancé nombre au premier semestre semestre demandée mois études Dinter Hélène 03.10.1998 W100F-10-19-0003 14.05.2019 pays d'origine 0 non non oui non non Reimeringer Carole 03.10.1998 W100F-10-19-0004 14.05.2019 pays d'origine

non

non

oui

non

non



### Validation des inscriptions des étudiants

#### Étape 2 : validation de la liste complète des étudiants

- possibilité de consulter un récapitulatif des données dans la rubrique « résumé »
- bouton « validation de la liste complète »
- l'UFA est informée par un e-mail automatique que le responsable de programme a validé sa liste d'étudiants
- lorsque tous les partenaires d'une même coopération ont validé leur liste, la convention peut être établie par l'UFA



#### informations générales

navigation

😑 🚞 Navigation

📰 guide

coordonnées

Université franco-allemande Deutsch-Französische Hochschule
--

→ Logout

coordonnées bancaires

déclarer des doubles diplômés

année universitaire 2018/2019

année universitaire 2017/2018

année universitaire 2016/2017

1er semestre:

→ □ année universitaire 2015/2016

liste des étudiants

🔁 notifier un abandon / une interruption

Guide des études

interlocuteur(s)
récapitulatifs

= résumé

Numéro de Date du prochain dépôt de demande Type: W100-10 binational coopération: de soutien: Verwaltung / Administration Nom: DFH / UFA Coopération: récapitulatif 2019/2020 Lediter un PDF nombre d' étudiants inscrits à l'UFA: 2 étudiants inscrits auprès de l'UFA dont vous avez confirmé 2 l'inscription: lieu de séjour des étudiants dont vous avez confirmé l'inscription pays d'origine: 1 pays partenaire: 1 aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays partenaire 1er semestre: 0 dont: 2ème semestre: 1 1 x 5 mois dont: somme - sous réserve: 5 mois à 270.00€ : 1350€ cofinancement

0



## Convention d'allocations et versement des allocations

- la convention est envoyée par l'UFA au responsable de programme pour :
  - √ vérification des informations et coordonnées bancaires
  - √ compléter la répartition des sommes attribuées
  - √ signature par la direction de l'établissement et par lui-même
- > un exemplaire de la convention doit être retourné à l'UFA avant le

#### **15 décembre 2020**

- versement des allocations :
  - ✓ si la partie comptable du justificatif des allocations et le récapitulatif concernant les étudiants de l'année précédente ont été transmis à l'UFA



#### Règles de financement 2020-2021

- 1. Aides aux frais de fonctionnement (montant par coopération)
- cursus intégrés binationaux et trinationaux : montant forfaitaire de 3.000€\* / 5.000 €\* / 8.000 €\* en fonction du nombre d'étudiants en mobilité
- Cursus à reconnaissance mutuelle ou soutenus en tant que «périodes d'études de durée significative» : montant forfaitaire de 2.000 €\*
- > supplément en cas de cofinancement : + 500 €\* par étudiant cofinancé par semestre
- pas d'aides aux frais de fonctionnement pour les cursus évalués négativement, mis en veille ou en fin de vie



#### Règles de financement 2020-2021

#### 2. Aides à la mobilité

- pour les étudiants se trouvant dans le pays partenaire ou le pays tiers et dûment inscrits auprès de l'UFA
- > 300 €\* par mois
- plafonnement : 35\* aides par coopération par année de cursus (70 aides pour un cursus de 2 ans, 105 aide pour un cursus de 3 ans, etc.)
- soutien pendant le stage si obligatoire d'après le règlement des études en vigueur + si se déroule dans le pays partenaire
- principe de respect des engagements pris : en cas d'évaluation négative ou après la mise en fin de vie d'un cursus, les étudiants <u>déjà inscrits</u> à l'UFA peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité (pendant une année ou jusqu'à la fin de leurs études selon les cas)



### Règles de financement 2020-2021

#### 3. Cours de langues

- Cours de langue en ligne
  - ✓ partenariat avec Deutsch-Uni Online (DUO) depuis 2006
  - √ cours de français et d'allemand en ligne
  - ✓ coûts entièrement pris en charge par l'UFA
- Appel à projets préparation linguistique :
  - √ possibilité de demander une subvention complémentaire pour 3 ans
  - ✓ 30 juin 2021 : date limite pour le dépôt d'une demande de soutien



### 2<sup>ème</sup> partie : Gestion des programmes

- 1. Attribution des fonds
- 2. Justification d'utilisation des allocations
- 3. Dépôt d'une demande de soutien





#### 1. Utilisation des allocations

- 1. Utilisation des allocations UFA
- 2. Justificatif d'utilisation des allocations





### **Utilisation des allocations 2020/2021**

- utilisation des allocations en conformité avec les directives d'éligibilité de l'UFA
  - ✓ sont envoyées avec les conventions
  - √ sont disponibles sur notre site Internet
- respect des principes relatifs à une bonne utilisation des fonds publics
  - √ « gestion économe »
  - √ « dépenses éligibles »
- période pour les dépenses : engagées du 01/09/2020 au 31/08/2021 et liquidées avant le 31/10/2021.





#### Aides aux frais de fonctionnement

- Quelles sont par exemple les dépenses acceptées par l'UFA ?
- ✓ frais de personnel :
  par ex. frais de tutorat et de vacation
  enseignements spécifiques attestant le caractère binational ou
  trinational du cursus
  gestion du cursus : dépenses liées à l'encadrement des étudiants
- ✓ frais de déplacement et de séjour :
  par ex. participation à la réunion de travail des responsables de programmes, à des jurys
- ✓ frais administratifs :
   participation forfaitaire jusqu'à concurrence de 1.000 €,
   la liste détaillée des dépenses n'est pas nécessaire





#### Aides aux frais de fonctionnement (suite)

- ✓ équipement : conformément aux règles en vigueur dans l'établissement et uniquement pour la mise en œuvre et le développement du cursus
- ✓ frais de réception et de restauration : limite de 35 € par repas et par participant
- √ dépenses spécifiques engagées pour les étudiants :
  par ex. frais de déplacement pour participer à des séminaires prévus par
  le règlement des études ou aux salons étudiants, frais d'accueil et de
  réception
- frais liés à la communication et à la promotion du cursus : par ex. insertion publicitaire ou création d'un site Internet, location d'emplacement de stands lors de salons MAIS : Utilisation du logo ou label de l'UFA





#### Forfait communication

- Décision du Conseil d'université de décembre 2019 et valable pour 3 ans
- Uniquement pour les coopérations évaluées de façon positive pour 2020/2021
- permet :
  - √ la mise en œuvre d'une communication régulièrement renouvelée
  - ✓ la prospection de futurs étudiants (animation des réseaux sociaux, participation aux salons locaux, manifestations d'information et de promotion…)
  - ✓ l'adaptation ou la mise en place de nouveaux supports ou d'outils de communication portant le label de l'UFA (réalisation de vidéos de promotion, « Apps » ou « serious games », platesformes d'informations ou d'échanges, plaquettes, flyers, kakémonos…)
  - ✓ le renforcement de l'attractivité et la visibilité des cursus.





#### Aides à la mobilité

- virement par l'UFA à l'établissement qui les reverse aux étudiants
- délais et procédure de reversement
  - reversement aux étudiants dans un délai maximum de 3 semaines
  - aides à la mobilité non-utilisées doivent être remboursées à l'UFA au plus tard pour le 31.12.2021
- respect de la répartition fixée dans la convention d'allocation
- désistement et abandon des études / remboursement : l'établissement est obligé de rembourser la totalité de l'aide à la mobilité que l'étudiant a perçue





#### 2. Justification de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations





## Justificatifs de l'utilisation des allocations 2019/2020

- Toutes les parties concernant le justificatif d'utilisation des allocations se trouvent sous « Infos en ligne » sous l'année universitaire 2019/2020
- Délais :
  - √ jusqu'au 31 octobre 2020 :
    - validation de la rubrique « Aides aux frais de fonctionnement »
    - validation de la rubrique « Aides à la mobilité »
  - √ jusqu'au 31 décembre 2020 :
    - validation du rapport d'activité en ligne
    - envoi par voie postale du justificatif avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable
      - (document pdf à imprimer après validation des rubriques « Aides aux frais de fonctionnement » et « Aides à la mobilité »)
    - remboursement des allocations non utilisées





## Justificatifs de l'utilisation des allocations 2019/2020

- Après validation des rubriques « aides aux frais de fonctionnement » et « aides à la mobilité », les allocations attribuées pour 2020/2021 peuvent être mises en paiement
- la compensation légale des aides aux frais de fonctionnement ne sera plus appliquée
  - ⇒ Remboursement du solde au plus tard pour le 31.12.2020
- Les soldes au titre des aides à la mobilité doivent également être remboursés à l'UFA jusqu'au 31 décembre 2020





## Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Récapitulatif des dépenses couvertes avec les aides aux frais de fonctionnement et/ou la prime de cofinancement
- Les différentes rubriques :
  - √ frais de personnel
  - √ frais de déplacement et de séjour
  - √ frais administratifs
  - √ frais de réception et de restauration
  - √ frais liés à la communication et à la promotion du cursus





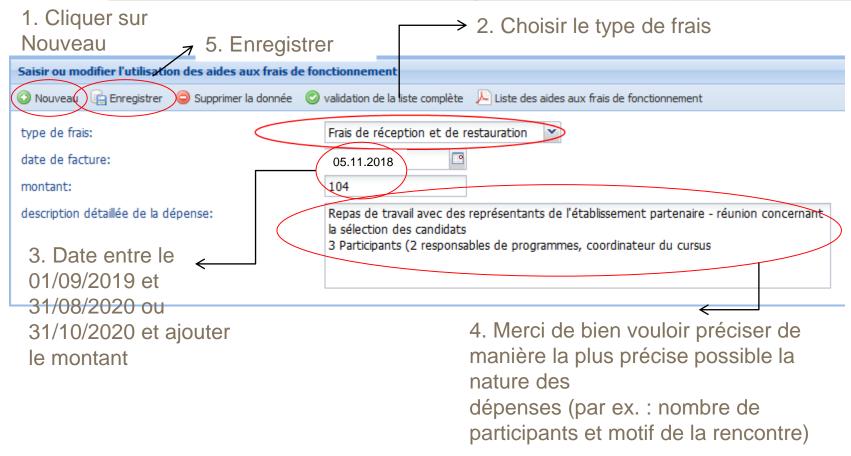
## Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Remplir le formulaire :
  - ✓ choisir le type de frais
  - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses.
  - ✓ ne pas oublier d'enregistrer les informations
- Après avoir complété la liste des dépenses
  - => Validation de la liste complète
- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations
- La modification du justificatif d'utilisation des allocations ne sera plus possible après la mise en paiement de la convention d'allocations pour 2020/2021





# Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement – Ajouter des dépenses







## Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

- Pré-rempli avec les noms des étudiants inscrits auprès de l'UFA pour 2019/2020
- Informations à renseigner :
  - ✓ pays dans lequel les étudiants se trouvaient à chaque semestre (dans le pays d'origine ou dans le pays partenaire)
  - ✓ montant de l'aide à la mobilité reversée à chaque étudiant
  - ✓ l'étudiant a-t-il réussi ou non ses examens de fin d'études ? si non : va-t-il redoubler cette année ?
  - ✓ l'établissement a-t-il cofinancé l'étudiant ?

#### => enregistrer après chaque indication

- Valider la liste complète
- Les aides à la mobilité versées seront automatiquement additionnées et pré-remplies dans le décompte des allocations

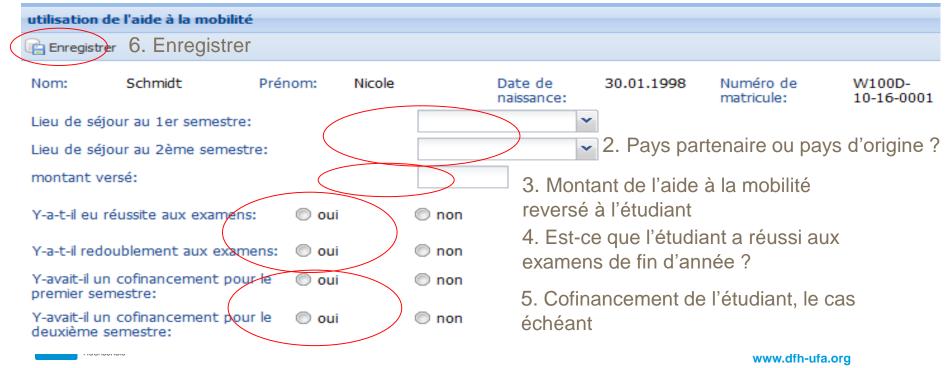




## Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

Liste des étud	Liste des étudiants												
🕝 validation de la liste complète 🔑 Liste des aides à la mobilité													
Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Lieu de séjour au 1er semestre	Lieu de séjour au 2ème semestre	aide à la mobilité versée	déjà remboursée	réussite aux examens	redoublement aux examens	Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre	Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre		
Schmidt	Nicole	30.01.1998	W100D-10-16-0001										
		0,00 0,00											

1. Sélectionner l'étudiant concerné





### Rapport d'activité

- Formulaire à compléter en ligne jusqu'au 31.12.2020
- peut être sauvegardé et retravaillé ultérieurement
- lorsque le rapport est dûment complété => « valider le rapport d'activité ». Le rapport peut être téléchargé en version pdf à tout moment.
- questions concernant le cursus, les étudiants et le déroulement du cursus
- > sera mis à la disposition des évaluateurs dans le cadre de l'évaluation
- mise en perspective des informations données dans le rapport d'activité avec celles du rapport des étudiants





### Décompte des allocations

- récapitulatif des allocations accordées et dépensées avec calcul automatique du montant du remboursement en tenant compte des informations fournies dans les justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- le décompte des allocations apparaît aussi dans le justificatif d'utilisation des allocations à signer par la direction de l'établissement et/ou l'agence comptable
- pour les frais de fonctionnement comme pour les aides à la mobilité, les soldes seront à rembourser à l'UFA
- si vous constatez une erreur, merci d'en informer l'UFA.
   Après la mise en paiement des allocations pour 2020/2021,
   il ne sera plus possible de modifier sans accord de l'UFA





# Décompte des allocations

#### Justificatif d'utilisation des allocations

L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartier divergences constatées.

🔑 Justificatif d'utilisation des allocations				
type d'allocation	accordée selon les règles de financement	dépenses selon établissement	montant à rembourser	montant déjà remboursé par l'établissement
aides aux frais de fonctionnement	1.500,00	104,00	1.396,00	
aides à la mobilité	1.350,00	1.350,00	0,00	

→ Montant à rembourser





# Justificatif de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA

- document en version PDF sous « Infos en ligne »
- document à imprimer après validation des justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- document à dater, tamponner et signer (avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou celle de l'agent comptable)
- > ceci atteste et certifie la valeur légale des informations transmises en ligne
- > original à envoyer à l'UFA par voie postale au plus tard pour le

31 décembre 2020





### Contrôle par l'UFA

- > Justification de l'utilisation des fonds par les établissements :
  - √ respect des directives d'éligibilité
  - √ respect des délais
- Sanctions : remboursement en cas de :
  - √ non justification de l'utilisation des allocations
  - ✓ non-respect des directives relatives à l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA (« inéligibilité des dépenses »)
  - ✓ créances des années précédentes
- Visites sur site (dans de très rares cas) :
  - ✓ sur demande des commissaires aux comptes de l'UFA s'il y a constatation d'irrégularités
  - ✓ sur demande des évaluateurs





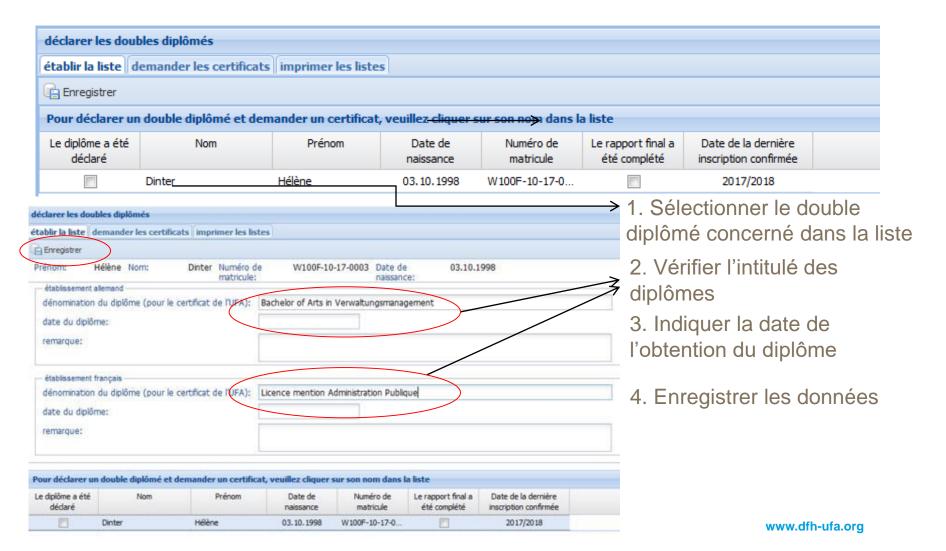
### Déclarer des doubles diplômés

- Choisir la rubrique correspondante sous Infos en ligne
- Etablir une liste:
  - √ sélectionner l'étudiant concerné
  - √ vérifier l'intitulé des diplômes allemand et français
  - ✓ remplir la date de l'obtention de diplôme et le cas échéant ajouter des remarques
  - ✓ enregistrer après chaque donnée
- Demander l'établissement des certificats :
  - √ vérifier la liste complétée
  - √ valider la liste
  - ✓ indiquer une date pour l'envoi des certificats (4 semaines de délai minimum !)





### Déclarer des doubles diplômés 1. Etablir la liste



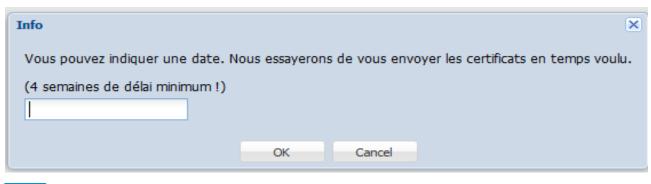


### Déclarer des doubles diplômés 2. Demander les certificats

#### 1. Valider la liste



2. Indiquer la date pour l'envoi des certificats (optionnel)







## Déclarer des doubles diplômés 3. Imprimer les listes

Les listes peuvent être sélectionnées et imprimées selon la date de la validation.







### Pour toutes vos questions...

... concernant l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA et les justificatifs d'utilisation des allocations :

Carole Reimeringer +49 681 / 938 12-162 <u>rei</u>

Ghislaine Meyer +49 681 / 938 12-116

reimeringer@dfh-ufa.org

meyer@dfh-ufa.org





### 3ème partie

Dépôt d'une demande de soutien et évaluation





### L'évaluation des cursus par l'UFA

L'évaluation des cursus déjà soutenus se fait

- > tous les 4 ans (selon le **rythme d'évaluation** de l'UFA)
- > en dehors du rythme d'évaluation régulier en cas de restructuration du cursus (p.ex. contenu) ou élargissement à un nouveau partenaire
- lors d'un nouveau dépôt de demande de soutien après une évaluation négative ou une période de mise en veille (convenue avec l'UFA)

Il ne peut être soutenu que ce qui a été évalué!





### Une évaluation en plusieurs étapes

- ✓ L'évaluation des dossiers respecte le principe fondamental de l'excellence.
- ✓ Elle s'effectue conformément aux principes de soutien de l'UFA détaillés dans la Charte d'évaluation.
- ✓ C'est la qualité du projet proposé qui prévaut.

# **Evaluation** administrative

Éligibilité formelle à un soutien, inventaire du dossier, flux d'étudiants, utilisation des allocations...

Evaluation disciplinaire *Etape1* 

Travail au sein du tandem d'experts franco-allemand

Evaluation disciplinaire *Etape2* 

réunion des groupes d'évaluation différenciés par disciplines Décision prise par les instances de l'UFA

commission scientifique, conseil d'université





# La procédure d'évaluation : l'évaluation administrative

#### est menée par le Secrétariat de l'UFA :

- 1) Le dossier de demande de soutien est-il complet ?
- 2) Évaluation des points suivants :
- rapports d'activité des justificatifs d'utilisation des allocations
- rapports des étudiants
- données relatives au nombre d'étudiants et de double diplômés
- actions d'information et de publicité relatives aux cursus franco-allemands impliquant l'UFA et le guide des études en ligne
- le cas échéant, résultats des visites sur sites
- appréciation générale de la collaboration administrative avec la coopération





# La procédure d'évaluation : l'évaluation scientifique

est effectuée par la **commission scientifique** de l'UFA ainsi que par les **experts indépendants** délégués par celle-ci :

#### évaluation par un tandem d'experts franco-allemand

• instrument de travail : les grilles d'évaluation (les points à évaluer correspondent aux critères de qualité et questions du formulaire de demande de soutien)



#### groupes d'évaluation disciplinaires

 discussion des résultats et établissement d'un classement par groupe



#### commission scientifique

 discussion des résultats de chaque groupe d'évaluation (en particulier des cas problématiques) et formulation de recommandations pour le conseil d'université





### La décision du conseil d'université

Sur la base des recommandations de la **commission scientifique**, le **conseil d'université** se prononce sur le soutien d'une coopération.

Cette décision est communiquée par écrit aux universités directement après le conseil d'université.





### Résultat de l'évaluation

### Résultat positif de l'évaluation

- > soutien conformément aux règles de financement en vigueur
- ➤ le cursus bénéficie de la politique de communication de l'UFA (Attention : actualiser le guide des études en ligne !)
- ➤ la coopération peut/devra utiliser le logo de l'UFA
- ➢ la coopération fait partie du réseau de l'UFA : d'abord statut d'établissement partenaire, plus tard, sur demande, statut d'établissement membre (interlocutrice : Vanessa Alexy / département instances de pilotage)

### Résultat négatif de l'évaluation

& cursus en voie d'extinction ou cursus mis en veille :

Pour garantir le soutien des étudiants déjà inscrits, le principe du respect des engagements pris entre en vigueur (dans le cas des demandes de prolongation de soutien).





# La demande de soutien : **Délais**

- > mai 2020 : publication de l'appel à projets
- > en mai : envoi d'un courriel à toutes les coopérations qui doivent ou peuvent déposer une demande de prolongation de soutien
- manifestation jusqu'au 15 juillet 2020 de l'intention de déposer une demande de soutien à l'aide du formulaire « manifestation d'intérêt » (par courriel à <u>kletzke@dfh-ufa.org</u> ou <u>weislinger@dfh-ufa.org</u>)
- création par l'UFA d'un formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé ; envoi du lien à la coopération
- ➤ 31 octobre 2020 : date limite pour la validation de la demande de soutien en ligne pour un soutien à partir de 2021-22
- ➤ la décision sera communiquée mi-avril 2021





# La demande de soutien : **Éléments**

Formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé
Vous en trouverez un modèle sous : Vous êtes → Établissement → appel à projets

#### Annexes

- 1 : convention de coopération spécifique au cursus (procédure d'admission, nombre d'étudiants, modalités d'inscription, frais de scolarité, diplômes, supplément au diplôme, activités de relations publiques)
- 2 : plan commun des études & présentation schématique du déroulement des études

#### Tous les documents doivent être fournis en français et en allemand!

#### > Annexes complémentaires :

- une page de signatures par partenaire
- un modèle anonymisé du diplôme et supplément au diplôme (le cas échéant)
- le cas échéant, un compte rendu du devenir des étudiants
- le cas échéant, des recommandations du monde économique

(l'ensemble des annexes ne devra pas dépasser un volume total de 10 MB)



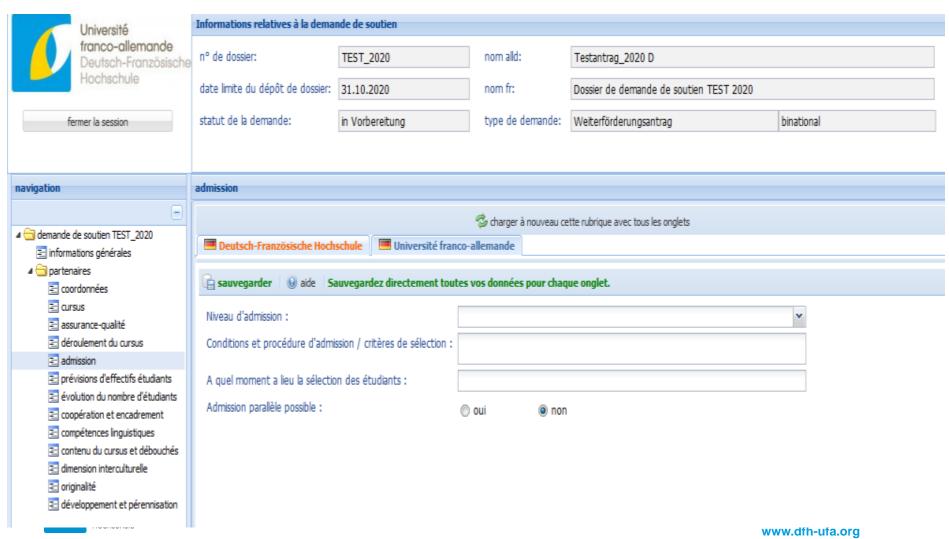


# La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne





# La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne





# La demande de soutien : À savoir

# Les documents de la demande de soutien sont la « carte de visite » du cursus pour les experts !

- > ayez en tête les **critères de qualité** de l'UFA : la tâche des experts est de vérifier le degré de satisfaction
- l'expert ne peut évaluer que ce qui se trouve de manière explicite dans le dossier
  - → une explication manquante ou imprécise peut conduire à des « pénalisations »
  - → merci de bien expliquer même ce qui semble très clair pour vous !
- relisez le dossier du point de vue des experts : Un expert qui ne connaît pas le cursus peut-il trouver une réponse à toutes les questions dans chaque version de langue ?
- ▶ les critères d'obtention du double diplôme par l'étudiant doivent être clairement identifiables pour l'expert → joindre un programme des études clair
- évitez les contradictions!





# La demande de soutien : À savoir

- les informations données par l'établissement français doivent surtout concerner les modalités de mise en œuvre du cursus du côté français, les informations données par l'établissement allemand, celles du côté allemand (pas de traduction)
- conseil : ne laissez aucun champ sans réponse ! mieux : expliquer rapidement l'absence de réponse ou bien indiquer « / »
- si la réponse à une question du formulaire se trouve dans une annexe, merci de bien nommer l'annexe correspondante (avec le numéro de la page)
- merci de joindre à nouveau la convention de coopération
- en cas de problème de place dans le formulaire, vous pouvez renvoyer à un document supplémentaire et ajouter celui-ci aux annexes (merci de lui donner un nom pertinent!)





# La demande de soutien : **Précisions**

Une « aide » existe pour chaque rubrique ; celle-ci se réfère précisément à la rubrique concernée.

- habilitation/accréditation :
  - l'important pour l'UFA est de savoir si la partie nationale du cursus est habilitée/accréditée
  - si l'habilitation/accréditation est en cours : veuillez expliquer la situation actuelle et les résultats escomptés
- grade académique / intitulé exact(Licence) (Licence en histoire)
- interculturalité :
  - Quels cours (p.ex. 1-2 heures), séminaires, rencontres... sont consacrés à
  - la réflexion sur l'expérience interculturelle, la théorie...
  - la préparation aux différences culturelles dans le monde de l'éducation, du travail, de la vie quotidienne dans les deux / trois pays





### La demande de soutien :

# Précisions spécifiques aux demandes de prolongation de soutien

Si vous le souhaitez, l'UFA peut mettre à votre disposition un formulaire de demande de soutien pré-rempli contenant les réponses de votre dernière demande de soutien.

- Veuillez actualiser et contrôler toutes les données.
- Nous vous conseillons de consulter l'avis d'expertise de la dernière évaluation afin d'améliorer les points faibles de votre dernière demande de soutien.
- → sur demande, l'UFA peut vous remettre à disposition les commentaires émis par les experts lors de la dernière évaluation.
- dans la rubrique « évolution du nombre d'étudiants » :
- → Les nombres d'étudiants sont issus de notre banque de données et ne peuvent pas être modifiés, mais commentés.
- → Les chiffres relatifs aux nouvelles inscriptions devront nous être transmis vos soins.
- → Veuillez commenter le nombre d'abandons des études et le nombre d'étudiants ayant prolongé la durée de leurs études.

! Important pour les experts : transparence !



par



# La demande de soutien : À ne pas oublier!

Dans le document « Informations générales à l'attention des établissements demandeurs & conseils pour remplir le formulaire de demande » vous trouverez davantage de conseils pour remplir votre demande de soutien.

- vous pouvez à tout moment établir une version PDF imprimable de votre demande de soutien
- les signatures ne sont à fournir qu'une fois la demande de soutien complète
- sur la page des signatures doivent figurer les signatures originales de la direction d'établissement et des responsables de programmes – une page de signatures par partenaire
- téléchargez la page de signatures scannée ; les originaux restent dans les établissements
- IMPORTANT : la validation de la demande de soutien est définitive !
  Elle doit se faire en concertation avec le(s) partenaire(s)
- toute demande de soutien non validée au 31.10.2020 à 23h59 sera considérée comme n'ayant pas été déposée





### Les autres appels à projets

### Programmes de PhD-Track:

- > master suivi d'un doctorat au sein d'un même programme intégré de 5 ans
- date limite de dépôt de demande de soutien : 31 octobre 2020

### Rencontres préparatoires :

- soutien aux échanges scientifiques dans les domaines universitaire et de la recherche
  - Objectif : mise en place de nouveaux cursus et programmes de recherche
- appel à projets permanent

Détails et formulaires de demande de soutien :

https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/





# Dépot d'une demande de soutien et évaluation : pour plus d'informations

### sur le site Internet www.dfh-ufa.org

### sous la rubrique « vous êtes » → « Etablissement » → « Evaluation » :

- calendrier et déroulement de l'évaluation
- phases de soutien et rythme d'évaluation
- avancement des cursus
   [échéances des prochaines évaluations régulières]
- charte d'évaluation

### par téléphone et courriel :

Carole Reimeringer	+49 (0)681/93812 -162	reimeringer@dfh-ufa.org
Sabine Kletzke-Vuković	-166	kletzke@dfh-ufa.org
Danielle Weislinger	-163	weislinger@dfh-ufa.org





# FORMATION DOCTORALE

# Formation doctorale & manifestations scientifiques







### Instruments de soutien



### La formation doctorale:

- Cotutelles de thèse
- Collèges doctoraux franco-allemands
- Programmes de PhD-Track



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs



Rencontres préparatoires





### Cotutelles de thèse

### Faire une thèse en cotutelle, c'est :

- Préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse
- Obtenir, après une soutenance unique, les deux grades de docteur, français et allemand
- Approcher et s'immerger dans deux cultures de recherche
- Bénéficier de davantage de débouchés professionnels sur le marché de l'emploi franco-allemand





### Cotutelles de thèse

La recherche de directeurs de thèse / Le choix du sujet



Les demandes d'admission en cotutelle de thèse



La convention de cotutelle



La candidature auprès de l'UFA



L'obtention d'un financement





### Soutien aux cotutelles de thèse

- Dépôt du dossier de demande de soutien possible dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention de cotutelle par les établissements
- Montant du soutien (max. 5 000 €)
  - Allocation forfaitaire de 4 000 € : couverture des frais supplémentaires induits par la mobilité du doctorant premier versement de 2 000 € : lors de l'acceptation de la demande de soutien

deuxième versement de 2 000 € : lors de la fixation de la date de la soutenance (max. 3 ans après le début de la cotutelle)

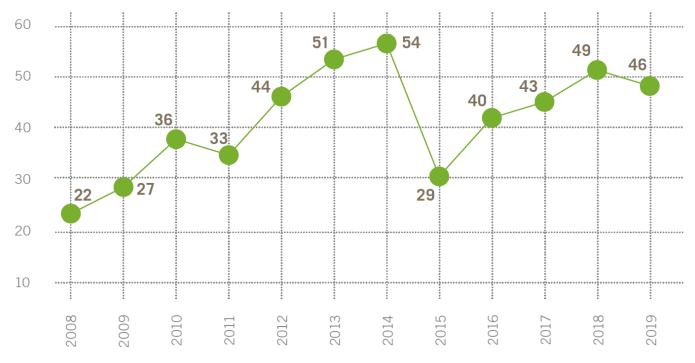
- 2) Remboursement des frais de soutenance à hauteur de 1 000 € max. : L'université doit envoyer à l'UFA, dans un délai de 2 mois après la soutenance, les pièces justificatives des dépenses.
- Possibilité de ne déposer qu'une demande de remboursement des frais de soutenance, au plus tard 6 semaines avant la soutenance





### Soutien aux cotutelles de thèse

NOMBRE DE COTUTELLES DE THÈSE FRANCO-ALLEMANDES SOUTENUES DEPUIS 2008 (NOUVEAUX PROJETS) ANZAHL DER GEFÖRDERTEN DEUTSCH-FRANZÖSISCHEN COTUTELLES DE THÈSE SEIT 2008 (NEUE PROJEKTE) Chiffres en date du I Stand: 06.03.2020



\*2015 : changement de la procédure | 2015 : Umstellung des Cotutelle-Verfahrens

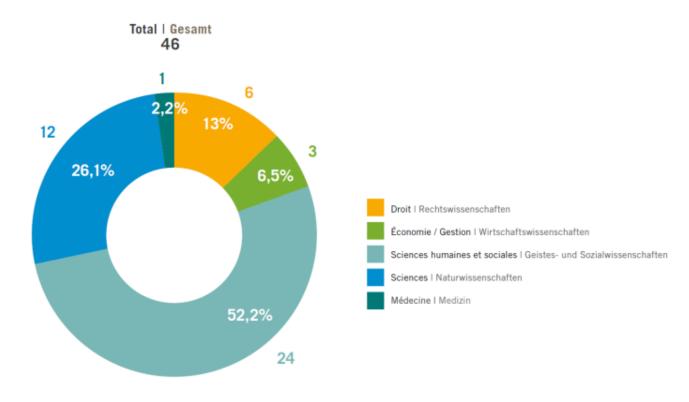




### Soutien aux cotutelles de thèse

#### RÉPARTITION DES NOUVEAUX PROJETS DE COTUTELLE DE THÈSE EN 2019 PAR DISCIPLINE VERTEILUNG DER NEUEN COTUTELLE DE THÈSE-PROJEKTE NACH FACHRICHTUNG IM JAHR 2019

Chiffres en date du I Stand: 06.03.2020







# Enquête menée auprès des diplômés d'une cotutelle

### Objectifs:

Reprendre contact avec les doctorants en cotutelle de thèse connaître les bénéfices retirés et les difficultés rencontrées

#### Résultats:

- Environ 55 % des participants ont effectué une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, près de 35 % en sciences et sciences de l'ingénieur
- Environ 90 % des participants voient une plus-value réelle dans la cotutelle de thèse
- Selon environ 66 % des participants au sondage disent que la cotutelle a un effet positif lors de la recherche d'emploi
- → 2019-2020: Projet commun avec le dfi pour examiner la procédure de la cotutelle, publication en mai 2020





## Collèges doctoraux franco-allemands

### L'objectif des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) :

- Offrir aux doctorants des formations doctorales structurées entre la France et l'Allemagne
- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des doctorants

L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (le délai était le 15 juillet)





## Collèges doctoraux franco-allemands

#### Qui peut poser une demande de soutien ?

- Écoles doctorales françaises et aux établissements allemands porteurs d'une formation doctorale structurée
- Durée de financement : quatre ans (depuis 2016)
- Une demande de prolongation est possible

#### Montant de soutien : max. 261.800 €

- Frais de fonctionnement : 12 000 € par ans
- Développement d'un réseau disciplinaire : 5 000 €
- Aides à la mobilité : 600 € par mois octroyé pour des séjours dans le pays partenaire ou tiers d'une durée maximale de 18 mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (uniquement pour les CDFA évalués comme particulièrement innovants et structurés)





## **Programmes de PhD-Track**

### **Objectif des programmes de PhD-Track:**

- Mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en une formation d'une durée totale de cinq ans
- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des participants
- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (le délai était le 15 juillet)





## **Programmes de PhD-Track**

#### Les porteurs de projet doivent remplir les conditions suivantes :

- > Etablissements français et allemands
- Les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master
- Étre porteurs d'une formation doctorale structurée et pour le côté français : offrir cette formation dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s)

#### Durée et montant de soutien :

- 5 années (une demande de prolongation est possible)
- Frais de fonctionnement : 20 000 € (15 000 € + 5 000 € Co-financement)
- Subvention spécifiquement dédiée à la communication : 10 000 € pour les nouvelles demandes de soutien, 5 000 € pour les demandes de reconduction de soutien
- Aides à la mobilité en phase Master : 300 € par mois
- Aides à la mobilité pour les doctorants : 600 € par mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (pour les programmes évalués comme particulièrement innovants)





# Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

#### Le but de ce programme :

- Réunir dans un appel à projets les ateliers de jeunes chercheurs et les écoles d'été
- Programme ouvert à toutes les disciplines et
- qui peut également associer un pays tiers
- Format : pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence
- Trois appels à projets en 2020 : 15/03, 15/06 et 15/10
- > Appel à projets consacré à l'intelligence artificielle et à ses enjeux en Europe
- Appel à projets consacré au changement climatique et au développement durable





# Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

### Qui peut déposer une demande de soutien ?

Établissements d'enseignement supérieur français et allemand et organismes de recherche

### Durée et montant du soutien (15 000 max) :

- 2 jours minimum et 4 semaines max.
- Dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants : En règle générale, il s'élève à une somme entre 2 000 € et 15 000 €
- Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation : Frais de déplacement et de séjour des participants
- Les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation
- Les dépenses de communication, frais de publication.





## Rencontres préparatoires

### Objectif des rencontres préparatoires :

- Faciliter la préparation de nouveaux projets concernant des programmes d'études et / ou des coopérations en matière de recherche
- Préparation de projets concrets, tels que cursus intégrés, programmes de formation doctorale ou manifestations scientifiques (Ateliers de recherche, Écoles d'été), élaboration de conventions de coopération en matière d'enseignement et/ou de recherche
- Programme ouvert à toutes les disciplines et à toutes les thématiques

**Pour info:** Cet instrument de soutien ne vise pas à financer des workshops, mais permet de planifier des projets franco-allemands!





## Rencontres préparatoires

### Porteurs de projets :

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand, organismes de recherche, instituts universitaires français ou allemands, institutions de coopération franco-allemandes ou centres de recherche français et allemands
- Appel à projets permanent
- Les demandes sont déposées 1 mois avant le début de la rencontre

#### Financement (2 500 € max.) :

- Destiné à financer la réalisation de rencontres entre partenaires et à couvrir les frais de déplacement et de séjour
- Une demande maximum par année et par coopération envisagée
- Une même faculté ne pourra être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an





# Réseau de l'UFA dans le domaine de la formation doctorale

25 Collèges doctoraux franco-allemands dont 9 avec la participation d'un pays tiers (par ex. l'Australie, la Suisse, le Maroc, l'Ukraine)

8 programmes de PhD-Track

Environ 300 doctorants en mobilté

Environ 450 docteurs issus d'une cotutelle

Environ 90 manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs en 2019







### Merci pour votre attention!

**⊠** Formation doctorale :

**Eva-Maria Hengsbach** 

hengsbach@dfh-ufa.org

**manifestations scientifiques :** 

Maria Leprévost

leprevost@dfh-ufa.org







### Guide des études en ligne

✓ disponible sur notre site internet sous vous êtes → Futur étudiant → guide des études (ou alternativement directement via la page d'accueil)



Vous êtes étudiant/e d'un cursus de l'UFA?
Pensez à vous <u>inscrire ou réinscrire</u> d'ici le 30 septembre !



## Infos pour r



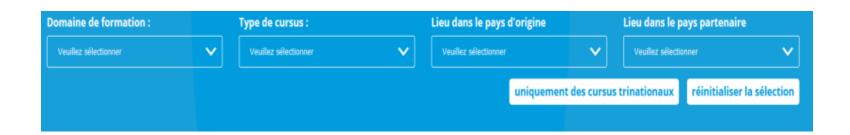




## Guide des études en ligne

Outil important de la politique de communication de l'UFA :

- utilisé par les futurs étudiants afin de s'informer sur les cursus proposés par l'UFA
- utilisé par les collaborateurs de l'UFA sur des salons pour des conseils ciblés à l'attention des futurs étudiants







## Guide des études en ligne

Vous pouvez actualiser les informations qui apparaissent dans le guide des études en ligne via votre espace Infos en ligne :

